

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
FL/CP

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2018

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu des séances du Conseil municipal du 22 janvier
2018 et 19 mars 2018

DIRECTION GENERALE

- 1- Convention de facturation des coûts de gestion de la déchetterie de Verrières-le-Buisson entre l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris et la Communauté Paris-Saclay

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 2- Création de poste

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

- 3- Habilitation de Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à l'entretien maintenance, rénovation et modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain lumineux et des illuminations de fin d'année

SERVICES TECHNIQUES

- 4- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'une desherbeuse thermique dans le cadre de la démarche zéro phytosanitaire et de réduction de la consommation d'eau

SERVICE URBANISME

- 5- Modification simplifiée n°2 du Plan Local Urbanisme : exposé des motifs et modalités de mise à disposition du projet au public

DECISIONS DU MAIRE

ETAIENT PRESENTS :

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, Mme BOULER, M. MILLET, M. FOURNIER, M. YAHIEL, M. HULIN et Mme GIRI.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

M. TREBULLE à M. JOLY
M. CHARLES à Mme CASAL DIT ESTEBAN
M. LARNICOL à Mme FOUCAULT
M. ATTAF à M. DELORT
M. DERBANNE à Mme ROQUAIN
M. PANCRAZI à Mme LEGOFF
M. TIXIER à M. MILLET
Mme DE CHABALIER à M. MORDEFROID
M. GRISSOLANGE à M. HULIN

ABSENTS :

Mme CHATEAU-GILLE
M. LEFEVRE
Mme BARBET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières-le-Buisson.

- Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

- Élection d'une ou d'un secrétaire de séance : Madame Caroline FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

M. le Maire : Avant de commencer cette séance, je voudrais adresser en mon nom et au vôtre nos plus vives félicitations à notre collègue Anne KERNY qui a été nommée grand-mère par un petit Gabriel, toutes nos félicitations.

Je voudrais aussi féliciter notre collègue Yann TIXIER qui a participé à La Buissonnière, il était engagé sur la course de 10 kilomètres, il est parti avec du retard car il n'a pas entendu le top du départ, le départ était un peu houleux, néanmoins il est arrivé le premier aux 10 kilomètres alors qu'il est parti le dernier. Bravo à lui.

(Applaudissements)

Et je n'oublierai pas qu'aujourd'hui c'est l'anniversaire de notre collègue Dominique LEGOFF.

(Applaudissements)

- Information sur les cérémonies et événements survenus depuis le dernier Conseil municipal et à venir prochainement.

REMERCIEMENTS

L'association des Familles, les membres du Conseil d'Administration, les adhérents, les bénévoles et les élèves remercie Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil municipal pour le versement de la subvention 2018,

Le Club ABC pour le soutien apporté à l'occasion de l'organisation de la Bourse aux Vêtements à l'Espace Bernard Mantiene,

La Direction générale de la Police nationale pour l'aide logistique apportée lors de la course pédestre organisée en mémoire aux deux policiers décédés durant l'année 2017,

La Communauté des Sœurs Missionnaires de Notre Dame d'Afrique pour le bouquet de fleurs adressé à la congrégation,

La famille de Vilmorin pour les fleurs, la carte et la présence de Monsieur le Maire lors des obsèques de M. Sosthène de VILMORIN,

Monsieur Roger MESSIÉ pour l'accueil et la gentillesse du service communication lors des enregistrements du bulletin municipal,

Madame Mariam KANTÉ pour l'écoute et l'accueil des services municipaux lors sa mise à jour du calcul de quotient.

DECES

Monsieur Jean-Pierre TAUVEL, décédé le 8 avril 2018 dans sa 85^e année

Monsieur Sosthène de VILMORIN, décédé le 10 avril 2018 dans sa 85^e année

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES

Mercredi 11 avril

- Repas à thème du CCAS : l'aquitaine – Villa Sainte-Christine
- Contes : les p'tites bêtes – Centre André Malraux

Jeudi 12 avril

- Sortie nature CCAS : visite du parc des serres de l'école Saint-Nicolas – Igny

Du 13 au 15 avril

- Braderie du Secours Populaire – Espace Bernard Mantiene

Jeudi 19 avril

- Signature du contrat de territoire entre le Conseil départemental et la Ville – Villa Sainte-Christine

Samedi 21 avril

- Visite des arboretums par la MAO

Du vendredi 27 avril au dimanche 13 mai

- Fête foraine – Place de l'Europe

Mercredi 2 mai

- Les raconteries – Médiathèque la Potinière

Jeudi 3 mai

- Sortie nature CCAS : découverte de deux jardins – Arboretum

Du vendredi 4 au dimanche 27 mai

- Exposition hors les murs : les quatre saisons de Bernard Le Huche-Olion – Atelier de Marcel Petit

Samedi 5 mai

- Atelier multimédia - Médiathèque la Potinière

Du samedi 5 au lundi 7 mai

- Accueil des anglais de Swanley, comité de Jumelage

Mardi 8 mai

- Cérémonie commémorative – Place Charles de Gaulle

Lundi 14 mai

- Conférence UTLe : Stocker l'électricité, un impératif mais comment ? par Jean-Paul HULOT – Espace Bernard Mantiennne

Mercredi 16 mai

- Conte : Bruissements d'images – Centre André Malraux

Jeudi 17 mai

- Sortie CCAS : journée à Honfleur

Samedi 19 mai

- Concert du Rotary Club – Espace Bernard Mantiennne

Du samedi 19 au lundi 21 mai

- Voyage à Hövelhof, comité de Jumelage

Mercredi 23 mai

- Atelier Intergénérationnel – Villa Sainte-Christine

Vendredi 25 mai

- Jazz en herbe (Festival Jazz à Verrières) – Espace Bernard Mantiennne

Samedi 26 mai

- La Buissonnière

- Les ateliers jazz (Festival Jazz à Verrières) – Médiathèque André Malraux

- Les Mirettes à la Fête – Centre André Malraux

- Fête des mères – Moulin de Grais

- Concert Renaud Garcia Fonc, la vie devant soi (Festival Jazz à Verrières) – Espace Bernard Mantiennne

Du samedi 26 au dimanche 27 mai

- Portes ouvertes ateliers d'artistes - point d'accueil Maison Vaillant

Dimanche 27 mai

- Broadway in Jazz (Festival Jazz à Verrières) – Maison Vaillant
- Kermesse La Paroisse – Centre Saint André

Lundi 28 mai

- Conférence UTLe : Akhénaton pharaon hérétique, une énigme par Noha ESCARTIN-GRATIA – Espace Bernard Mantiene
- Conseil municipal – Hôtel de ville

CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR**Mardi 29 mai**

- Jam Session (Festival Jazz à Verrières) – Auditorium Espace Bernard Mantiene

Du vendredi 1^{er} juin au dimanche 1^{er} juillet

- Exposition Gautier & Co – Orangerie Espace Tourlière

Vendredi 1^{er} juin

- Vernissage de l'exposition Gautier & Co – Orangerie Espace Tourlière

Samedi 2 juin

- Exposition de la MAO : le monde des chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Atelier multimédia – La Potinière
- Balade nocturnes MAO - Arboretum

Du Samedi 2 au dimanche 3 juin

- Exposition du Club ABC – Espace Bernard Mantiene
- Rencontre des saveurs – Centre ville

Dimanche 3 juin

- Concert d'Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

Du lundi 4 au vendredi 9 juin

- Séjour CCAS à Lacanau

Mardi 5 juin

- Conférence du Club ABC : le vitrail, ses origines, sa conception, sa vie – Maison Vaillant

Mercredi 6 juin

- Spectacle de fin d'année, En bordure de Scène – Espace Bernard Mantiene
- Les raconteries – La Potinière

Jeudi 7 juin

- Conférence de Pierre Gilles : Collectionneurs et mécènes : cinq siècles d'amour de l'art et de partage – Maison Vaillant

Samedi 9 juin

- Exposition de la MAO : le monde des chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Balades nocturnes MAO – Arboretum

Dimanche 10 juin

- Brocante Zinado – Parc Régnier
- Spectacle de fin d'année, En Bordure de scène – Espace Bernard Mantienne

Jeudi 14 juin

- Sortie nature CCAS : balade gourmande - conservatoire national des plantes (Milly-la-Forêt)

Samedi 16 juin

- Brocante – Accueil éducatifs de la Bièvre (182, route de Bièvres)
- Exposition de la MAO : le monde des Chauves-souris – Arboretum Roger de Vilmorin
- Les Mirettes à la Fête – Centre André Malraux

Du samedi 16 au dimanche 17 juin

- Défis de Verrières
- Gala de danse du TU – Espace Bernard Mantienne

Lundi 18 juin

- Cérémonie commémorative – Cimetière

Jeudi 21 juin

- Buffet du personnel et des Elus – Moulin de Grais

Du jeudi 21 au jeudi 28 juin

- Olympiades des écoles – Stade des Justices

Samedi 23 juin

- Remise des cartes d'électeur aux jeunes de 18 ans – salle du Conseil

Du samedi 23 au dimanche 24 juin

- Gala de danse du TU – Espace Bernard Mantienne

Dimanche 24 juin

- Rassemblement des scouts – Place du Poulinat
- Brocante des enfants V2I – Centre André Malraux

Lundi 25 juin

- Conseil municipal – Hôtel de Ville

La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 25 juin.

- Approbation des comptes rendus du conseil municipal du 22 janvier et du 19 mars 2018.

M. le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ?

Mme ROQUAIN : Sur le PV du 22 janvier, page 3, dans les remerciements, Monsieur GIRARDIN n'est pas le responsable de l'équipe du Secours Populaire mais du Secours Catholique.

M. HULIN : Sur le PV du 19 mars, page 19, concernant la parcelle à côté de l'Arboretum municipal, 2^{ème} paragraphe, ce n'est pas une haie qui « a été déplacée » mais qui « est à déplacer ».

Et ensuite, pour le bâtiment modifié, je ne vois pas de quoi il s'agit, donc je propose qu'on enlève la partie de phrase, ce qui donne la phrase suivante : « Il y a une haie à déplacer, la zone n'a pas du tout la même physionomie que le reste. »

M. le Maire : D'accord. D'autres observations ?

(Sous réserve de ces modifications, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité des présents et représentés.)

M. le Maire : Nous n'avons pas reçu de questions écrites pour ce Conseil, nous abordons l'ordre du jour.

DIRECTION GENERALE

1 - Convention de facturation des coûts de gestion de la déchetterie de Verrières-le-Buisson entre l'établissement public territorial Vallée Sud-Grand Paris et la Communauté Paris-Saclay.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Bonsoir à tous, vous avez compris qu'il s'agit de notre déchetterie qui est le long de l'avenue Georges Pompidou, concrètement cet équipement a été construit par le SIOM sur un terrain qui appartenait à la commune de Verrières-le-Buisson, et lui appartenant toujours comme c'est indiqué dans la notice.

Ensuite la propriété est passée dans la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre, il y a eu un transfert et cette communauté l'a bien utilisée puisqu'elle n'avait pas beaucoup de déchetteries sur son territoire.

Ensuite nous avons intégré la Communauté de Paris-Saclay (CPS) et c'est une compétence qui appartient maintenant à la CPS mais en même temps les gens du territoire de Vallée Sud avaient très envie de pouvoir continuer à utiliser cette déchetterie qui leur rend bien service et un accord a été trouvé pour qu'ils continuent. Mais cet accord devait être confirmé par une convention qui est celle proposée aujourd'hui, qui est une convention tripartite entre la Ville, la CPS et le Territoire Vallée Sud ; cette convention permet de répartir entre la Ville de Verrières-le-Buisson et les gens du 92 l'utilisation et donc les coûts d'utilisation de cette déchetterie, selon un calcul fait en fonction de l'utilisation.

Et comme ce document a déjà été voté, comme cette convention a déjà été votée par les deux autres collectivités, il nous semble important de rappeler la pérennité de l'utilisation par les Verriérois, c'est pourquoi vous avez trouvé sur votre table une notice n°1 dont la dernière ligne est un peu différente par rapport à ce qui figure dans le dossier que vous avez reçu : « *Le Conseil municipal doit approuver la convention tripartite relative aux modalités de remboursement des coûts d'accès à cet équipement, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier sous réserve que les Verriérois aient intégralement accès à ce service public durant la durée de cette convention.* »

Cette convention est signée avec un effet rétroactif pour la partie 2017, à partir du mois d'août 2017 et jusqu'à aujourd'hui, puis renouvelable chaque année et deux fois au maximum, donc il faudra assez vite revenir sur une nouvelle convention.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des interrogations sur cette convention ainsi amendée ?

M. HULIN : Le fait de rajouter à la fin : « sous réserve que les Verriérois aient accès... », est-ce que vous aviez une inquiétude sur ce point ?

M. le Maire : C'est une précaution.

M. MORDEFROID : Oui, c'est une précaution justifiée par le fait que la situation est quand même un peu boiteuse du fait que la déchetterie devrait être plutôt gérée par la CPS.

M. HULIN : Justement, pourquoi est-ce que cela n'est pas géré par la CPS ?

M. MORDEFROID : N'étant pas conseiller communautaire je laisse le soin à ceux qui le sont de répondre.

M. le Maire : C'est simplement de la solidarité inter-territoires entre la Vallée Sud-Grand Paris et la CPS, la CPS envisage de réaliser d'autres déchetteries à proximité des utilisateurs aujourd'hui existants, notamment à proximité de Massy où il y a les espaces nécessaires, on ne voudrait pas qu'à l'occasion de ces créations on vienne à ne plus pouvoir utiliser la déchetterie de Verrières, c'est pour cela qu'on indique cette précaution.

Et comme c'est une convention de répartition des charges d'utilisation, on sait bien qu'il y a des utilisateurs du territoire et on voudrait être certain que ce soit nous, qu'on ne vienne pas nous expliquer demain matin qu'elle est réservée aux Massicois. Il y a des échéances dans tout cela et on ne sait pas comment ce sera géré demain, ce qui va bien sans le dire va mieux en le disant.

D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée par 29 voix pour et 1 abstention).

M. MORDEFROID : Juste une information : je voudrais à cette occasion prendre acte des difficultés que connaissent les Verriérois en matière de collecte des déchets, c'est de la responsabilité de la CPS mais l'entreprise qui s'en occupe est nouvelle sur le territoire et n'a sans doute pas très bien calibré son affaire au départ. Vous avez sans doute constaté qu'il y avait eu des ratés assez gênants dans la collecte ou des pratiques un peu curieuses en matière de circulation de camions qui remontent des sens interdits assez allègrement et des choses comme ça. Donc il y a eu une réunion la semaine dernière avec notre service technique et la CPS, les choses devraient revenir en principe à un meilleur fonctionnement aussi rapidement que possible.

En outre la jeune femme qui s'en occupe est en congé maternité, ce qui est très bien mais cela veut dire que cela fait aussi une rupture dans le suivi du dossier. Donc cette affaire est prise en charge par nos services et par la CPS.

Mme LIBONG : Juste une question par rapport à la déchetterie et à l'entretien de cette déchetterie qui est sur notre ville, est-ce que c'est Vallée Sud-Grand Paris qui va se charger de l'entretien de la déchetterie ?

M. le Maire : Tout à fait.

M. MORDEFROID : Cela fait aussi partie des sujets de préoccupation que nous suivons.

M. le Maire : Merci.

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

2 - Création de poste.

(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)

(Lecture du dossier de présentation)

Il est proposé à votre assemblée la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet.

Cette ouverture de poste doit permettre la nomination d'un agent en poste, titulaire du grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe, catégorie C, et lauréat, en 2018, du concours de rédacteur territorial, catégorie B.

Cette création ne se traduit pas par une augmentation des effectifs. La suppression du poste de l'agent nommé se fera lors d'un prochain Conseil municipal, après avis préalable du Comité technique.

M. le Maire : Cela permettra à nos agents d'évoluer dans leur carrière. Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS

3 - Habilitation de Monsieur le Maire à signer les marchés publics relatifs à l'entretien, maintenance, rénovation et modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain lumineux et des illuminations de fin d'année.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)

M. DELORT : Monsieur le Maire, chers collègues, parmi les nombreux marchés publics passés par la Ville il y a bien sûr le bail Voirie et aujourd'hui il s'agit d'éclairage public et de signalisation tricolore. Le dernier marché arrive à échéance le 13 juin 2018.

Suite au décret du 27 mars 2016 relatif au marché public, nous avons lancé le 20 février 2018 sous forme de procédure adaptée ouverte un marché de renouvellement de notre bail éclairage public. Nous avons reçu quatre réponses avant la date limite du 19 mars 2018.

(Lecture du rapport de présentation)

Le marché public relatif à l'entretien, la maintenance, la rénovation et la modernisation des installations d'éclairage public, de signalisation lumineuse tricolore, du mobilier urbain lumineux et des illuminations de fin d'année arrivant à échéance le 13 juin 2018, une nouvelle procédure de passation de marché public a été lancée le 20 février 2018, sous la forme de procédure adaptée ouverte, conformément à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pour mémoire, la décomposition du marché se résume dans le tableau suivant :

Lot	Mission	Mission A : maintenance curative et préventive	Mission B : gros entretien et modernisation
Lot n°1 : entretien et modernisation des installations d'éclairage public et des illuminations de fin d'année		Montant global et forfaitaire proposé par la société	Prix unitaires minimum de : 100 000 € HT par an maximum de 400 000 € HT par an

Lot n°2 : entretien et modernisation des installations de signalisation tricolore	Montant global et forfaitaire proposé par la société	Prix unitaires sans minimum et avec un maximum de 100 000 € HT par an
--	--	---

Cette consultation est donc passée en application de l'article 78 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux accords-cadres avec une date de limite des offres fixée au 19 mars 2018. A l'issue de ce délai, 4 plis ont été réceptionnés dans les délais :

N° du Pli	Nom du candidat
1	Entreprise PRUNEVIELLE
2	SEGEX ENERGIES SAS
3	CITEOS - SDEL Travaux extérieurs Ile-de-France
4	SOCIETE BATIMENT INDUSTRIE RESEAUX (BIR)

Étendue du besoin et procédure :

Ce marché sera conclu pour une première période d'un an à compter du 14 juin 2018 et pourra être reconduit tacitement par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Pour rappel, les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1- Prix des prestations	55%
2- Valeur technique	30%
3- Performances en matière de protection de l'environnement	15%

Le rapport d'analyse a été réalisé par le bureau d'études PCM ingénierie. A l'aune de ses conclusions, il est proposé d'attribuer à :

- la société Bâtiment Industrie Réseaux (BIR) le marché public correspondant au lot n°1 (entretien et modernisation des installations d'éclairage public et des illuminations de fin d'année),
- la société Bâtiment Industrie Réseaux (BIR) le marché public correspondant au lot n°2 (entretien et modernisation des installations de signalisation tricolore).

Les membres de la commission Travaux, réunis le 28 mai 2018, ont émis un avis favorable.

Ce marché débutera le 14 juin 2018 pour une période d'un an et pourra être reconduit tacitement par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de trois ans.

Pour illustrer ce marché nous avons réalisé en 2017 la modernisation des feux tricolores du carrefour Bois de Châtenay – Chemin de la Sablonnière – Avenue Georges Pompidou, l'éclairage du parvis de l'Espace Bernard Mantine, le remplacement des candélabres à boules sur le parking Sophie Barat, le remplacement de six lampes sur les tennis couverts, la modernisation de l'éclairage des rues Maupertuis, Villaines, Chopin et Gallieni. En 2018 il sera procédé au remplacement total des 130 derniers candélabres à boules, l'enfouissement des réseaux et le changement des lampadaires rue de Paron, et bien sûr il y aura l'entretien régulier.

M. le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. HULIN : Je n'ai pas le souvenir qu'on ait vu le cahier des charges ou est-ce que ma mémoire me fait défaut ?

M. DELORT : Non, on n'a pas vu le cahier des charges puisque c'est un marché que nous avons vu en commission Travaux. Pour ce qui est du cahier des charges, c'est le service qui l'a établi, il était dans le dossier pour la commission.

Mme FOUCAULT : Nous le faisons à l'époque ; vu le montant, il faut passer le dossier de validation devant le conseil municipal. On n'a pas eu besoin de passer le cahier des charges en séance. Rassurez-vous, le code des marchés publics est respecté à la lettre.

M. HULIN : Je n'en doute pas. J'avais des questions sur les critères environnementaux : j'ai trouvé que dans la pondération, le coût des prestations est très important puisqu'il fait 55 % de la note par rapport au reste et notamment par rapport aux performances environnementales ; je le dis aussi en rapport avec ce qu'on a mis comme préconisations dans le PLU, on a beaucoup insisté sur l'éclairage, sur l'environnement, la trame noire, et du coup je me disais : est-ce que 15 % pour l'environnement et 55 % pour le prix, ce n'est pas un peu déséquilibré ?

M. DELORT : Ce qui est le plus important, c'est le prix des prestations, le travail fait par l'entreprise parce que qu'on achète un candélabre ou une ampoule à Led, l'entreprise a toujours la même valeur technique, donc ce n'était pas sur le matériel qu'on pouvait juger mais sur l'entretien et le travail fait par l'entreprise. Une lampe à Led a la même valeur qu'elle soit à un endroit ou à un autre. Pour nous la valeur de la prestation était plus importante pour déterminer le candidat choisi.

M. le Maire : Je peux ajouter que ce n'est pas la qualification environnementale de l'entreprise dans sa réalisation sur le territoire de la ville qui était jugée là mais c'est la politique environnementale de la société qui est analysée. C'est-à-dire si elle roule, elle, pour ses agents avec des véhicules électriques, si elle a le recyclage de ses cartouches d'encre, si elle accompagne des projets d'éducation au développement durable, c'est cela qui est visé dans ces 15 % là. Donc il ne faut pas non plus leur donner une trop grande importance par rapport à la conduite des plans RSE des entreprises.

M. HULIN : D'accord, c'est très clair et 15 % me paraissent raisonnables. Mais alors du coup ce que je crois comprendre dans ce qu'a dit Jean-Louis DELORT, c'est que dans la prestation de la société, les caractéristiques environnementales de sa prestation sont dans la valeur technique, c'est cela que vous dites ? À quel moment

est-ce qu'on regarde ce qu'ils proposent du point de vue environnemental dans leur prestation concrète ? Tu as parlé des ampoules, il y a le matériel, il y a la façon dont tout cela peut être modifié ou suivi, il y a tout un sujet qui est dans leur proposition, ils peuvent mettre en œuvre des choses qui sont plus ou moins liées à l'environnement, ce n'est pas une alerte mais il se trouve que dans notre discussion autour du PLU, c'est un sujet qu'on a abordé et dans lequel il y avait des engagements forts. Donc j'imagine que ces engagements forts se traduisent dans ce marché, dans les critères d'évaluation.

M. DELORT : En fait ce sont des bordereaux très complets, il y a des pages et des pages de bordereaux, mais le matériel est le même partout, on ne les juge pas là-dessus. On les juge plutôt sur le critère prix et sur ce qu'ils font, sur leur prestation. Après c'est nous qui commandons, qui choisissons le matériel, si on veut moderniser en enlevant les boules et en mettant des candélabres à Led, c'est nous qui choisissons avec la qualité environnementale que l'on veut. C'est notre choix dans le bordereau.

M. MORDEFROID : Oui, je remercie Jean-Louis de dire que nous allons supprimer les boules, c'est le choix que nous faisons. Simplement on juge le prix du candidat sur ce type de matériel, c'est nous qui choisissons de le mettre en œuvre.

M. le Maire : Est-ce que cela éclaire votre lanterne puisqu'on parle d'électricité ?
(Hilarité générale).

M. HULIN : Cela éclaire mais je pensais que les candidats pouvaient avoir des plus-values, des conseils et des idées pour travailler un peu plus sur le plan environnemental. Je comprends que non, je vous fais confiance tout en étant un peu étonné.

M. le Maire : D'autres questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICES TECHNIQUES

- Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour l'acquisition d'une désherbeuse thermique dans le cadre de la démarche zéro phytosanitaire et de réduction de la consommation d'eau.

(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul MORDEFROID)

M. MORDEFROID : Nous sommes tellement contents de la première désherbeuse qui a été achetée que nous allons en acheter une deuxième, j'explique pourquoi : vous savez que la commune, en lien avec le SIAVB, est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de zéro phyto, ce qui veut dire qu'à un moment donné il faut passer très concrètement à la question du désherbage, le désherbage dans la voirie, sur les trottoirs, dans les caniveaux, les routes, le désherbage dans les espaces verts, les cimetières, les terrains de sports, etc. Il y a deux ans nous avons acquis cette machine extraordinaire d'une conception récente, c'est une désherbeuse dite à eau chaude, eau très chaude sous pression, qui est en plus multifonctions, donc qui sert aussi de karcher et cela tombe bien parce que celui qu'on avait était hors d'âge ; et en plus pour l'arrosage elle sert très bien de réserve d'eau.

Ce qui veut dire que cette machine maintenant est très utilisée par les services, et c'est tant mieux, notamment par le service de Voirie, mais quelques-uns trouvent que ce n'est pas suffisant, c'est vrai qu'il faut passer souvent, cela pose quelques difficultés. Il est donc nécessaire, puisque les services se disputent pour travailler avec, d'avoir une deuxième machine qui sera spécialisée et non pas multifonctions,

elle sera donc un peu moins chère, et elle sera dédiée aux espaces verts, au cimetière et aux sports, alors que la première se verra confirmée dans son rôle de voirie et un peu aux sports. C'est ce que nous coûte le fait de ne plus utiliser de Round up. Donc je vous invite à voter la demande d'une subvention à l'Agence de l'Eau Seine - Normandie au montant le plus élevé possible.

M. le Maire : On n'est pas obligé de faire de la publicité pour des marques mais ce n'est pas grave, surtout dans ce domaine des produits phytosanitaires, en fait il s'agit de glyphosate dont on parle beaucoup dans l'actualité. C'est un subventionnement à 50 % de notre acquisition. Pas de questions ?

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

SERVICE URBANISME

- Modification simplifiée N° 2 du Plan Local Urbanisme - Exposé des motifs et modalités de mise à disposition du projet au public.

(Rapporteur : Madame Karine CASAL DIT ESTEBAN)

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Notre projet de révision du PLU ayant pris du retard, nous vous proposons de mettre en place une modification simplifiée de notre Plan Local d'Urbanisme avec tout d'abord l'exposé des motifs et des modalités de mise à disposition du projet au public.

La Ville souhaite construire un nouveau satellite de restauration pour le groupe scolaire Bois Lorient - Paul Fort - David Régnier en lieu et place du précédent qui avait été construit dans les années 1970, rénové et étendu dans les années 2000, un restaurant qui accueille actuellement des enfants de maternelle et d'élémentaire dans lequel on sert environ 500 repas par jour. Vous avez dans le bas de la première page de la notice explicative les noms des sociétés qui en 2016 et 2017 ont déterminé les besoins quantitatifs et qualitatifs du projet et qui ont permis de définir plus précisément les dispositifs techniques qui seront mis en œuvre, à savoir pour l'extérieur : des moellons pour certains murs, l'utilisation du bois dans les façades de la charpente, une isolation thermique extérieure en paille compressée, une toiture en zinc et une centrale de traitement de l'air à double flux.

Pour l'intérieur la construction de deux salles de restauration, une salle pour les maternelles et une autre pour les élémentaires. La surface à construire était de 720 m² de surface utile pour un coût prévisionnel de 2 222 555 € HT.

Afin de permettre la réalisation du projet, il nous faut donc entreprendre une modification simplifiée de notre PLU afin d'adapter les possibilités de construction de la zone concernée, la zone UA, en changeant notamment l'article relatif à l'implantation des constructions par rapport aux limites séparatives, et l'article concernant les hauteurs maximales des constructions. Ce n'est pas dans la notice mais on est en train d'élaborer ce dont on aura besoin, on n'aura pas besoin de places de stationnement pour la restauration scolaire.

Ce projet de modification sera mis à disposition du public entre le lundi 13 août et le samedi 15 septembre 2018 aux heures habituelles d'ouverture du service d'Urbanisme tel que c'est marqué dans la petite notice que vous avez ; un registre sera mis à disposition pour permettre au public de formuler ses observations ; et les membres de la commission élargie Urbanisme réunis le 14 mai dernier ont émis un avis favorable.

M. le Maire : Merci, est-ce qu'il y a des questions sur cette modification de notre PLU ?

M. HULIN : Ma question ne porte pas forcément sur cette modification simplifiée, nous avons déjà eu ce débat en commission mais comme ce n'est pas public, c'est une occasion pour moi d'y revenir : au début de ton propos tu as dit que la modification du PLU prenait du retard, pourrais-tu reprendre ce qui est prévu maintenant suite à l'avis défavorable du commissaire enquêteur ? Les débats de commission n'ont pas permis d'y revenir, j'aimerais qu'on en dise un mot ce soir.

M. le Maire : Franchement ce n'est pas le sujet de notre délibération de ce soir, je donne la parole à Stéphane ZAKARIAN qui a une question puis Karine CASAL DIT ESTEBAN répondra.

M. ZAKARIAN : C'est juste pour me faire préciser par rapport à la délibération : on est bien d'accord que la modification qui est mise en place pour le règlement de la zone UA s'applique uniquement pour la parcelle concernée ? En fait la délibération n'est pas explicite sur cela, c'est bien seulement la zone UA pour cette parcelle concernée ?

M. le Maire : Tout à fait.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : On est dans l'exposé des motifs et dans les modalités de mise à disposition du projet au public, donc il y aura une étape élaboration du projet et un concepteur sera mis en place, tous les détails vous seront apportés par la suite.

M. le Maire : Est-ce que tu veux dire un mot sur la question posée par Vincent ? J'accepte qu'on réponde à cette question-là mais de façon exceptionnelle sinon nos débats peuvent rapidement dévier sur tout sujet qui n'est pas à l'ordre du jour.

Mme CASAL DIT ESTEBAN : Comme je l'ai dit en commission, avec cet avis défavorable du commissaire-enquêteur nous avons en gros trois possibilités :

1 - l'avis étant consultatif, on pourrait se dire qu'on a regardé, qu'on a consulté, et que finalement on continue et on avance ;

2 - deuxième option : on laisse tout tomber ;

3 - et la troisième option serait de dire : on entend, on écoute, on prend conscience d'un certain nombre de choses et nous allons retravailler notre copie. Je n'ai pas de réponse à apporter actuellement à cela parce que l'équipe municipale, la majorité est en train de travailler à ce que nous allons décider de faire et les prochaines étapes sont des réunions au cours du mois de juin avec la majorité, des rencontres aussi avec l'opposition dans le courant du mois de juin ; et une présentation à la population le plus rapidement possible.

M. le Maire : Merci. Je mets aux voix cette délibération.

(Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

DECISIONS DU MAIRE

N°71 Convention entre la Ville et l'Atelier des Parents pour une formation prévue du 15 mai au 03 juillet 2018 pour un montant de 450 € TTC,

N°72 Convention entre la Ville et Ciril Group pour une formation prévue le 14 mai 2018 pour un montant de 260 € TTC,

N°73 Convention entre la Ville et Forma Conseil pour une formation prévue les 3 et 4 mai 2018 pour un montant de 220,80 € TTC,

- N°74 Signature du marché public relatif au nettoyage et à l'entretien de l'Espace Bernard Mantiene avec la société Renov'action propreté pour un montant de 54 261,18 € TTC,
- N°75 Convention entre la Ville et Eveil et signes pour une formation prévue le 09 juin 2018 pour un montant de 1 025 € TTC,
- N°76 Convention entre la Ville et le Comité Départemental des Secouristes Français Croix Blanche de l'Essonne pour une formation prévue le 04 juin 2018 pour un montant de 465 € TTC,
- N°77 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation avec l'association ASIN le mercredi 16 mai 2018 à 15h30 et 17h00 à la médiathèque André Malraux pour deux représentations du spectacle « Bruissement d'images encore » pour un montant de 652 € TTC,
- N°78 Signature d'un contrat de prestation avec les musiciens Siegfried MANDON, Laurent GUANZINI et Gary BRUNTON et la chanteuse Caroline NIN dans le cadre du 13^{ème} festival jazz, pour un café jazz le dimanche 27 mai 2018 à 11h00 dans le parc de la Maison Vaillant pour un montant de 800 € TTC,
- N°79 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour Madame Chloé JOUBERT pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°80 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°81 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°82 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°83 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°84 Vente de la Renault Twingo immatriculée AC-838-DA à l'association TRIADE 91 pour un montant de 1 €,
- N°85 Vente de la Renault Twingo immatriculée CR-108-EG à l'association TRIADE 91 pour un montant de 1 €,
- N°86 Vente de la Renault Twingo immatriculée CR-572-WZ à l'association TRIADE 91 pour un montant de 1 €,

- N°87 Vente de la Renault Twingo immatriculée EH-291-CY à l'association TRIADE 91 pour un montant de 1 €,
- N°88 Vente de la Renault Clio immatriculée 780 DZM 91 à l'association TRIADE 91 pour un montant de 1 €,
- N°89 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°90 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°91 Signature d'un contrat avec la Sarl Monnaie-Services pour une solution de validation des achats de billets cinéma et la dématérialisation de la billetterie et de son encaissement pour l'Espace Bernard Mantienne pour un montant de 2,40% de commission sur les transactions en ligne passant par la plate-forme « TicketingCiné »,
- N°92 Avenant au contrat de maintenance et d'entretien des défibrillateurs de la ville avec la société Schiller,
- N°93 Convention entre la ville et Azur Conseil et Formation pour une formation prévue le 14 mai 2018 pour un montant de 72 € TTC,
- N°94 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de contes avec M. Louis-Marie ZACCARON-BARTHE le samedi 30 juin 2018 à partir de 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 15^{ème} nuit du conte,
- N°95 Convention entre la Ville et Ciril Group pour une formation prévue le 01 juin 2018 pour un montant de 260 € TTC,
- N°96 Signature d'une convention avec un volontaire dans le cadre du dispositif Tremplin citoyen mis en place par le département de l'Essonne pour un montant de 400 € à la charge du département,
- N°97 Signature d'un contrat relatif à la capture, au ramassage et au transport des animaux errants et/ou dangereux ainsi que des cadavres d'animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale avec le Groupe SACPA pour un montant de 0,687 € HT par habitant et par an,
- N°98 Signature d'une convention pour une prestation de service pour la réalisation d'un court métrage sur le thème du handicap avec les élèves de l'école primaire Honoré d'Estienne d'Orves avec la société AGESEA pour un montant de 600 € TTC,
- N°99 Signature d'une convention pour une prestation de service pour les Défis de Verrières-le-Buisson 2018 entre la Ville et la société Europevent pour un montant de 9 057,60 € TTC,

- N°100 Signature d'un contrat de cession du droit de projection avec la société Swank Films Distribution le samedi 16 juin 2018 à 15h00 à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Wall-e » pour un montant de 170,91 € TTC,
- N°101 Convention entre la Ville et le Centre de formation Saint-Honoré pour une formation prévue les 04 et 05 juin 2018 pour un montant de 430 € TTC,
- N°102 Convention entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour une formation prévue le 01 juin 2018 pour un montant de 72 € TTC,
- N°103 Convention entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour une formation prévue le 24 mai 2018 pour un montant de 235,20 € TTC,
- N°104 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de contes avec l'association Ioul Musique le samedi 30 juin 2018 à partir de 21h30 à l'Arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 15^{ème} nuit du conte pour un montant de 800 € TTC,
- N°105 Signature d'un contrat de prestation avec l'association Traces qui interviendra pour un atelier scientifique « L'île aux singes » le mercredi 10 octobre 2018 de 15h00 à 16h00 à la médiathèque André Malraux pour un montant de 429,40 € TTC,
- N°106 Signature du contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de contes avec l'association L'Intruse le samedi 30 juin 2018 à partir de 21h30 à l'Arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 15^{ème} nuit du conte pour un montant de 800 € TTC,
- N°107 Convention entre la Ville et le Centre Paroissial Saint-André pour le prêt de matériel à titre gracieux le dimanche 27 mai 2018,
- N°108 Signature d'un contrat de maintenance du système de sécurité incendie avec la société AVISS pour l'Espace Bernard Mantiene pour un montant de 5 460 € HT annuel,
- N°109 Signature d'un contrat de prestation avec Mme Aurélie GERLACH, auteur, pour une lecture publique de son œuvre dans les groupes scolaires David Régnier–Paul Fort et H.E.O le vendredi 18 juin pour un montant de 375,92 € TTC,
- N°110 Signature d'un contrat de maintenance des portes mécaniques avec la société FRAMAFER pour le Centre Technique Municipal, le local de rangement rue des Gardes et la cuisine David Régnier pour un montant de 1 100 € net annuel,
- N°111 Convention entre la Ville et Azur Conseil et Formation pour une formation prévue le 25 mai 2018 pour un montant de 72 € TTC,

N°112 Convention entre la Ville et la société AWS pour une formation prévue le 28 mai 2018 pour un montant de 350 € TTC.

M. le Maire : Vous avez sur table les décisions que j'ai été amené à prendre pendant l'intersession, avez-vous des questions sur ces dernières ?

M. PEPERS : Je n'ai pas vraiment de question mais je vois cinq décisions qui sont exactement les mêmes dans la liste, la 80, la 81, la 82, la 90 et la 96.

M. le Maire : Non, ce ne sont pas les mêmes parce que le dispositif du Tremplin Citoyen concerne des individus et les individus sont individualisés dans les conventions, donc des conventions sont passées pour chacune des personnes qui rentrent dans ce dispositif ; c'est la raison pour laquelle ces décisions portent des numéros différents. Il y a cinq noms différents.

Mme FOUCAULT : Je vous communique les dates des prochains conseils municipaux : le 25 juin, le 24 septembre, le 19 novembre et le 17 décembre.

M. le Maire : Merci de votre participation et de vos échanges et je vous souhaite une excellente soirée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

**Le Maire,
Vice-président de Paris-Saclay,**

Thomas JOLY



Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- *consultable, sur place à titre gratuit.*

- *communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.*